



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de l'environnement

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

## Cadre réservé à l'administration

Date de réception

27-02-13

Dossier complet le

27-02-13

N° d'enregistrement

F08213F0330

### 1. Intitulé du projet

Création de voies de desserte pour desservir une zone d'équipements sportifs et de loisirs et une aire de stationnement sur la commune de BIVIERS

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

COMMUNE DE BIVIERS

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

Jannick MOUSIN, Maire de BIVIERS

RCS / SIRET

2 1 3 8 0 0 4 5 1 0 0 0 1 4

Forme juridique

Administration publique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
N°6d Infrastructures routières Aménagement ou création d'une route d'une longueur inférieure à 3 km	Création d'une voie de desserte pour les terrains de sports (210 m environ), d'un cheminement piétons (240 m environ) et d'une voie de desserte pour l'aire de stationnement (100 m environ).

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet

Le projet consiste à créer une voie de desserte depuis le chemin de la Moidieu pour desservir l'aire de stationnement, et une voie de desserte et un cheminement piéton autour des équipements sportifs.

## 4.2 Objectifs du projet

Une voie de desserte sera créée pour l'aire de stationnement afin de d'offrir un schéma de circulation adapté et sécurisé.

Une voie de desserte et un cheminement piéton seront également créés le long du terrain de sport principal et du terrain multisports afin d'offrir un espace de circulation tout autour des aires de jeux pour les véhicules d'entretien ou les piétons.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

La réalisation des voies de desserte est englobée dans la réalisation du projet global. Les travaux de voiries seront réalisés en même temps que l'aménagement des équipements sportifs et de loisirs et des places de stationnement.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La voie de desserte pour l'aire de stationnement : cette voie sera principalement utilisée par des véhicules légers et les bus pour accéder aux équipements publics se situant à proximité.

La voie de desserte et cheminement piéton pour les équipements sportifs : ces voies seront principalement utilisées par les piétons et véhicules d'entretien des terrains de sports.

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Déclaration d'utilité publique  
Permis d'aménager

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

Dossier d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Voie de desserte de l'aire de stationnement	100 mètres pour 5 à 6 m de large
Voie de desserte des terrains de sports pour les véhicules	210 mètres pour 3 m de large
voie de desserte des terrains de sports pour les piétons	240 mètres pour 1,40 m de large
Longueur totale des voies	550 mètres
Superficie globale des voiries	1516 m <sup>2</sup> environ

**4.6 Localisation du projet****Adresse et commune(s) d'implantation**

Sur la commune de BIVIERS  
dans le secteur dit "Moidieu",  
le long de la route de Meylan

**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>**

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. 5 ° 48 ' 12 " E Lat. 45 ° 14 ' 17 " N

Point d'arrivée : Long. 5 ° 48 ' 5 " E Lat. 45 ° 14 ' 14 " N

Communes traversées :

BIVIERS

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Le projet fait partie du programme d'aménagement d'équipements sportifs et de loisirs (un terrain de sports permettant la pratique du football et du rugby de 6900 m<sup>2</sup> et un terrain multisports en gazon synthétique de 288 m<sup>2</sup>), et d'une aire de stationnement de 45 places.

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

#### Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le terrain d'assiette de l'aire de stationnement et sa voie de desserte est un terrain en terre déjà utilisé à usage de parking.

Le terrain d'assiette des équipements sportifs est déjà utilisé en tant que terrain de rugby.

Les abords du terrain où seront créées les voies de desserte sont actuellement enherbés.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Au Plan d'Occupation des Sols de la commune de Biviers, approuvé le 15 mars 1994, dont les dernières modification et révision ont été approuvées le 12/11/2012, le projet se situe en zones NA et ND.

Zone NA (terrain d'assiette de l'aire de stationnement) : espace voué à une future urbanisation progressive.

Zone ND (terrain d'assiette des équipements sportifs) : zone naturelle non équipée faisant l'objet d'une protection particulière, soit en raison de la qualité du site et du paysage, soit en raison de risques naturels et de nuisances, soit pour affirmer une coupure à l'urbanisation.

Le projet global est compatible avec le POS opposable de la commune.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Alpes du Nord
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Biviers se situe à l'intérieur du Parc Naturel Régional de Chartreuse.
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est couverte par un Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles prescrit par Arrêté préfectoral le 21/10/2005. Dans l'attente de son approbation, c'est le Plan d'Exposition aux Risques, approuvé le 20/11/1994, qui s'applique sur l'intégralité du territoire de la commune.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A proximité immédiate du projet, se trouve le château de Franquières, qui a fait l'objet d'une inscription à l'inventaire des monuments historiques le 27/10/1948 et qui bénéficie, à ce titre, d'un périmètre de protection de ses abords de 500m. Le projet, se situant à l'intérieur de ce périmètre, une attention toute particulière sera portée à la qualité des aménagements, en conformité avec les prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France qui sera consulté.

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ?  Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain d'assiette dédié aux terrains de sports est déjà utilisé en tant que terrain de rugby. Les abords où seront créées les voies de desserte sont enherbés. Le terrain d'assiette dédié à l'aire de stationnement et sa voie de desserte est un terrain en terre déjà utilisé à usage de parking. Le site ne présente donc pas d'enjeu particulier pour l'environnement.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les futures voies de desserte seront créées sur 970 m <sup>2</sup> environ de sol enherbé
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Du fait de sa proximité, à l'ouest, du torrent de l'Aiguille, le projet se situe pour partie en zone bleue du Plan d'Exposition des Risques, indice 2 "Risque de crue torrentielle" qui impose : 1/ une obligation d'entretien des berges et des ouvrages torrentiels et de protection des constructions existantes ; 2/ une obligation de consultation des services compétents pour tout nouveau projet de construction ; 3/ des travaux de stabilisation de fonds de torrents. Le projet prendra en compte l'existence des risques et veillera, notamment lors des travaux, à ne pas porter atteinte aux ouvrages de protection contre les crues. La commune consultera les services de l'Etat compétents en matière de risques préalablement aux travaux de construction. Par ailleurs, la commune, en devenant propriétaire des parcelles riveraines du torrent, se conformera à ses obligations d'entretien du cours d'eau, conformément à l'article L.215-14 du code de l'environnement (maintien du cours d'eau dans son profil, enlèvement des embâcles et des débris...).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'aire de stationnement est composée de seulement 45 places et servira pour la desserte des équipements publics de proximité. Actuellement, le terrain d'assiette est déjà utilisé à usage de parking et le trafic automobile étant très faible, le projet n'augmentera donc pas le niveau sonore du secteur.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les voies de desserte des terrains de sport seront très peu utilisées, elles ne sont donc pas source de bruit.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Pollutions</b>	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les voies de desserte de l'aire de stationnement n'augmentera pas le trafic automobile du secteur car le terrain d'assiette sert déjà aujourd'hui de parking.
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La gestion des eaux pluviales sera traitée par noues paysagères. La nappe souterraine ne sera donc pas dégradée par le projet.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune se situe à l'intérieur du Parc Naturel Régional de Chartreuse où l'une de ses missions est d'assurer l'équilibre entre espaces naturels et espaces de vie et d'activités, dans le but de tendre vers une politique moins consommatrice d'espaces. Le projet s'inscrit dans ces objectifs puisqu'il ne prévoit pas d'urbanisation nouvelle sur un terrain vierge et qu'il permet d'assurer l'équilibre entre espaces résidentiels et espaces de loisirs dans le coeur du village. De plus, le projet se situant à proximité immédiate d'un monument historique, une attention toute particulière sera portée à la qualité des aménagements, en conformité avec les prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France qui sera consulté.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet est conforme aux documents d'urbanisme opposables de la commune de Biviers.

La gestion des eaux pluviales des voies de desserte a bien été pris en compte par le projet, la nappe souterraine ne sera donc pas dégradée.

Situé au centre du village, le projet ne présente pas d'enjeux environnementaux particulier, il ne nous semble pas justifié de conduire une étude d'impact.



## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	x
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	x
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	x
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	x
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

BIVIERS

le,

25/2/2013

Signature

